

## PROCÈS-VERBAL

Réunion mensuelle du Conseil d'établissement  
École régionale des Quatre-Saisons  
Le 26 septembre 2022, à 18 h 30, au local 202

Sont présents : Mmes Nancy Bouchard  
Julie Bergeron  
Marie-Ève Breton  
Sarah Carrier  
Véronique Courville-Tremblay  
Karine Pagé  
Pascale Savard-Hovington  
Marilou Simard  
Maggie Turcotte

MM. Jean-Philippe Arsenault  
Patrick Samson

Est invitée : Mme Mélangy Lessard  
Secrétaire

**1. Ouverture de la rencontre : Consignation des présences et vérification du quorum**

La directrice, Marilou Simard, accueille les membres, constate le quorum et ouvre la séance à 18 h 30.

**2. Présentation des membres**

À la demande de la direction, chaque membre est convié à se présenter et à s'exprimer.

**3. Questions et commentaires provenant du public / correspondance**

Aucun public.

CE : 06-10-2022

**4. Adoption de l'ordre du jour**

CONSIDÉRANT que la présidente, Sarah Carrier, fait la lecture de l'ordre du jour ;

Il est proposé par Julie Bergeron et secondé par madame Véronique Courville-Tremblay que l'ordre du jour soit adopté intégralement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE :07-10-2022

**5. Nomination de la présidence du Conseil d'établissement et désignation de la personne pouvant remplacer en cas d'absence**

La direction dévoile aux participants les fonctions à la présidence et à la vice-présidence au sein du Conseil d'établissement :

- ✓ Élaboration de l'ordre du jour avec la direction;
- ✓ S'adresser au nom de tous les parents et les élèves;
- ✓ S'assurer de la neutralité lors des rassemblements;
- ✓ Consultation entre la direction et la présidence.

La directrice sollicite les membres; afin de nommer le président pour 2022-2023. M. Patrick Samson est proposé par Mme Maggie Turcotte. Cette proposition est secondée par M. Jean-Philippe Arsenault. M. Patrick Samson accepte d'être le président pour l'année scolaire 22-23.

La directrice sollicite les parents élus; qui parmi eux désirent assurer le rôle de vice-président pour l'année scolaire 2022-2023. Mme Sarah Carrier est proposée par Mme Karine Pagé et secondée par Mme Pascale Savard-Hovington. Mme Carrier accepte d'être la vice-présidente pour 22-23.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE :08-10-2022

**6. Nomination au poste de secrétaire**

Conformément à l'article 69 LIP, la direction d'établissement désigne la personne suivante pour agir à titre de secrétaire du Conseil d'établissement, soit Mélyny Lessard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE :09-10-2022

**7. Nomination d'un membre représentant au comité de parents du CSS de la Capitale**

Monsieur Patrick Samson présente sa candidature pour faire partis du Comité de parents du Centre de services scolaire de la Capitale. Il est proposé par Maggie Turcotte et secondé par Karine Pagé que le parent suivant soit élu membre du Comité de parents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 8. Nomination des membres de la communauté**  
Madame Marilou Simard informe qu'il y a lieu de nommer des membres de la communauté au Conseil d'établissement de l'école.  
Il est entendu qu'aucun adhérent ne s'est présenté, afin de devenir membre. Toutefois, les membres du CE restent à l'affût de potentielles candidatures.
- CE : 10-10-2022
- 9. Adoption du procès-verbal le 7 juin 2022**  
CONSIDÉRANT que Marilou Simard fait la lecture du dernier procès-verbal;  
Il est proposé par Sarah Carrier et secondé par Véronique Courville-Tremblay que le procès-verbal du 7 juin 2022 soit adopté tel que déposé.  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
- 10. Suivi du procès-verbal du 7 juin 2022**  
Aucun suivi.
- CE :11-10-2022
- 11. Approbation du calendrier des rencontres 2022-2023**  
La directrice de l'école dépose un calendrier des rencontres du Conseil d'établissement pour l'année scolaire 2022-2023.  
Il est proposé par Karine Pagé et secondé par Julie Bergeron que le calendrier des rencontres du Conseil d'établissement pour l'année scolaire 2022-2023 soit adopté tel que déposé.  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
- 12. Dénonciation, par les membres du Conseil d'établissement, d'intérêt direct ou indirect par une entreprise mettant en conflit leur intérêt personnel ou celui de l'école**  
La directrice de l'école remet à chaque membre du Conseil d'établissement et explique un formulaire de dénonciation d'intérêts à être signé et remis à la fin de la séance.
- CE :12-10-2022
- 13. Approbation des règles de régie interne**  
Considérant que le document des règles de régie interne doit être révisé, la direction propose quelques modifications. Il est proposé par Pascale Savard-Hovington et secondé par Maggie Turcotte que le document des règles de régie interne soit modifié, tel que proposé.  
APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ
- CE :13-10-2022
- 14. Approbation du bilan financier du budget de fonctionnement du CE**  
Considérant les soldes reportés d'année en année, un montant de 2827,00 \$ est alloué pour le CE. Toutefois, les coûts pour la rémunération de la secrétaire du CE, les frais de déplacement, et le gardiennage pour les membres du CE seront déduits du total. Néanmoins, le bilan financier pourra être mandaté pour des activités scolaires, la reconnaissance aux membres du CE, des projets pour l'établissement, etc.

### **15. Approbation des sorties 22-23**

Madame Marilou Simard propose aux participants du CE de donner leurs avals afin d'obtenir un chèque de confiance dans le but d'entreprendre certaines sorties scolaires avec les enseignants. Il est convenu qu'en retour le CE recevra un bilan pour les sorties scolaires qui ont été vécus par les élèves. Toutefois, les projets de sortie exceptionnelles demandant par exemple de dormir à l'extérieur seront déposés avant que celles-ci aient lieu pour approbation.

Il est proposé par Maggie Turcotte et secondé par Nancy Bouchard que le CE donne leur amont comme chèque de confiance pour les sorties scolaires de l'établissement.

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

### **16. Formation obligatoire pour les nouveaux membres**

Une formation obligatoire pour les nouveaux membres du CE sera envoyée par courriel pour madame Nancy Bouchard et madame Véronique Courville-Tremblay.

### **17. Liste des membres : mise à jour des coordonnées**

La direction de l'école remet à chaque participant du CE la liste des coordonnées des membres du CE mis à jour. Les adhérents devront confirmer si des modifications devront être transcrites au document.

### **18. Projet éducatif 22-23**

Madame Simard informe le CÉ qu'un comité sera mis sur pied pour l'élaboration du nouveau projet éducatif. En effet, celui-ci devra être déposé pour novembre 2023; En ajout, les informations seront partagées avec le CE, tout au long de l'année.

**19. Des nouvelles de l'école**

Marilou Simard, directrice, entretien avec les membres sur les points suivants :

- ✓ Le climat agréable de l'école;
- ✓ La nouvelle cohorte de T.E.S. à la fois motivée, avec quelques défis à relever;
- ✓ Le bon déroulement de l'intégration des nouveaux élèves;
- ✓ Quelques problèmes résolus avec le transport;
- ✓ La fête de la rentrée qui sera orchestrée dans les alentours du 5 octobre 2022;
- ✓ Une réforme des règles de régie interne du Service de garde sera opérée.

CE : 14-10-2022

**20. Levée de l'assemblée**

À 19 h 53, il est proposé par Sarah Carrier et secondé par Nancy Bouchard que la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La présidente,

La directrice,

Sarah Carrier

Marilou Simard